

Le PPMS est le **Plan Particulier de Mise en Sécurité des écoles**.

Ce plan prévoit la procédure à suivre en cas de risques majeurs ou en cas d'intrusion dans l'établissement scolaire.

Par sa portée, il provoque la réunion d'une cellule de crise. L'organisation des secours demande une importante mobilisation des personnes et des services, voire la mise en place de moyens exceptionnels.

Les établissements scolaires peuvent être confrontés à ce genre d'événements et doivent y être préparés pour pouvoir les affronter de la manière la plus appropriée.

Le Plan Particulier de Mise en Sécurité permet aux équipes éducatives :

- > de faire face à un accident majeur en attendant l'arrivée des secours.
- > d'être prêtes à mettre en œuvre les directives des autorités.

Le PPMS a pour objectif d'assurer la protection des élèves et prévoit, selon la nature des risques :

- > la mise à l'abri ou le confinement des élèves
- > l'évacuation des élèves

**VOICI LES CONSIGNES POUR VOUS, PARENTS,
EN CAS DE DÉCLENCHEMENT DU PPMS :**

 <i>Mettez-vous à l'abri !</i>	 <i>Écoutez la radio (France Inter ou France Info)</i>	 <i>Votre enfant est en sécurité sous la responsabilité de son enseignant(e).</i>	 <i>Ne venez pas chercher votre enfant à l'école !</i>	 <i>Ne téléphonez pas ! N'encombrez pas les réseaux.</i>
--	--	---	---	--

**DANS LE CAS D'UNE ALERTE PPMS, POUR VOTRE SÉCURITÉ,
NE CHERCHEZ PAS À RÉCUPÉRER VOS ENFANTS.**

Ils sont pris en charge et mis en sécurité par l'équipe enseignante.

Vous risqueriez de mettre en jeu votre propre sécurité, celle de vos enfants, celle des autres enfants. Votre présence ne pourrait qu'être source de gêne et de perturbation pour les services de secours.

NE CONTACTEZ PAS L'ÉCOLE, C'EST NOUS QUI VOUS CONTACTERONS.

Pour cela, il est important que nous puissions toujours vous joindre :
pensez à nous transmettre tout changement de numéro de téléphone.

En cas d'activation du PPMS (en dehors des exercices réglementaires) et dans la mesure du possible, une information vous sera transmise par SMS.

A l'école, votre enfant est régulièrement entraîné à ces situations exceptionnelles: deux exercices PPMS et deux exercices « alerte-incendie » ont lieu chaque année sur le temps scolaire.